

### EN BREF

Le territoire est un espace ouvert à la détente, aux loisirs et à la découverte des patrimoines pour les visiteurs et les populations locales. Il offre un réseau d'itinéraires de randonnée important, outil essentiel pour la valorisation et l'animation du territoire que les communes et les associations ont vivement stimulé. D'autre part, des espaces de loisirs et des sites naturels remarquables, en lien étroit avec l'eau et la forêt, sont devenus des pôles majeurs d'attraction.



### La randonnée, outil essentiel pour la valorisation des richesses du territoire

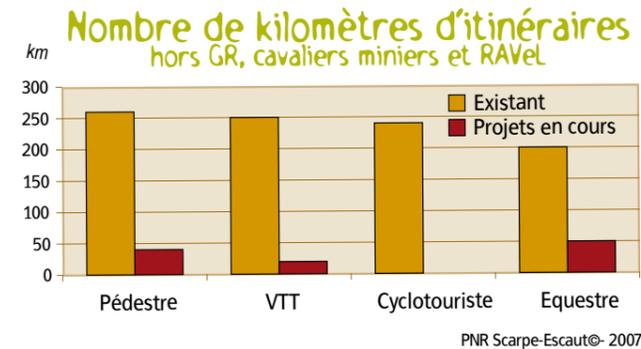
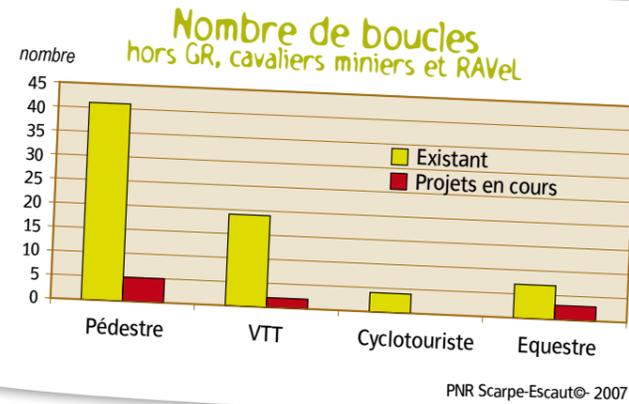
Le territoire du Parc naturel régional Scarpe-Escaut a été considéré, dès sa création comme poumon vert péri-urbain et zone de loisirs de proximité. La randonnée est devenue le pilier du développement des loisirs et sports de nature à destination des habitants du Parc et des populations des agglomérations avoisinantes.

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), politique départementale, est appliqué localement par le Syndicat Mixte du Parc. Le réseau d'itinéraires et de boucles s'est fortement densifié et a été conforté dans sa gestion, son entretien et sa promotion par des partenariats avec le Comité départemental du tourisme du Nord, les fédérations, les comités départementaux et les associations de randonnée, les organismes d'insertion.

Depuis 1999, les itinéraires de randonnée passent la frontière pour rejoindre le territoire du Parc naturel des Plaines de l'Escaut. Le Parc naturel transfrontalier du Hainaut se dote ainsi d'un réseau harmonisé et cohérent.

Ce maillage, couvrant l'ensemble du territoire transfrontalier, propose une offre diversifiée tant en terme de disciplines (pédestre, cyclotouriste, VTT et équestre), de difficultés (familles, occasionnels, avertis...) que dans la découverte et la sensibilisation aux patrimoines naturels et culturels, aux paysages du territoire et à la valorisation des acteurs du territoire.

De plus, le Parc naturel transfrontalier du Hainaut est traversé par trois sentiers de Grande Randonnée : GR 121 (121bis), 122 et 123 et des linéaires ont été créés sur les anciennes voies ferrées minières (les "cavaliers miniers" en France, propriétés du Conseil général du Nord et les RAVel en Belgique).



Le nombre important de boucles pédestres s'explique par l'accès et la facilité de cette activité par le plus grand nombre, provoquant une forte demande et nécessitant une grande implication des associations et des communes. En terme de kilométrage, la différence entre les disciplines est faible, la vitesse de parcours des disciplines non pédestres réclamant des circuits plus longs.

### La randonnée équestre

Le territoire du Parc naturel régional Scarpe-Escaut proposait un vaste maillage d'itinéraires sous le nom de "circuit des 5 forêts". Les cheminements proposés ne permettaient pas de réaliser une boucle ni de s'orienter précisément.

Ainsi, le réseau a été ré-agencé de façon à proposer aux cavaliers, comme aux autres randonneurs, des boucles thématiques, reliées entre elles et réparties sur le territoire.

Aujourd'hui, le réseau équestre sur le territoire du Parc naturel des Plaines de l'Escaut est raccordé au nouveau réseau de boucles du territoire du Parc naturel régional Scarpe-Escaut.

Les itinéraires sont liés, autant que possible, aux structures équestres du territoire dont les cavaliers sont les premiers utilisateurs, mais sont aussi renforcés par la présence de parking et de haltes permettant la venue de cavaliers extérieurs, individuels ou en groupe, et facilitant les longues randonnées (offre restant à conforter et à structurer).

### Les sites de loisirs liés à l'eau et à la forêt, pôles d'attraction majeurs.

Le territoire, aux vallées humides, pourvu de nombreux cours d'eau et étangs et aussi de massifs forestiers remarquables, offre un panel d'activités comme la pêche et la chasse, les loisirs nautiques, la randonnée, l'observation, la découverte naturaliste et la sensibilisation à l'environnement.

La pêche se pratique sur des étangs fédéraux et le long de la Scarpe, mais aussi sur des étangs privés non recensés. Les cours d'eau sont classés "deuxième catégorie" (cours d'eau plus lents, eaux plus chaudes et plus minéralisées qu'en première catégorie). L'activité essentielle est la "pêche au coup" et concerne particulièrement la Carpe, la Brème, la Perche ou encore le Gardon. Des pontons pour handicapés ont été mis en place sur certains plans d'eau.

Les plans d'eau du territoire sont issus de réalisations artificielles à dessein essentiellement ludique ou d'affaissement minier qui ont fait l'objet d'une reconversion.

Les premiers proposent une offre de loisirs nautiques basée sur le divertissement : la pratique du canoë, de la planche à voile, du bateau... y est courante. Des itinéraires de balade, de la location de VTT et autres services complètent ces offres.

La navigation de plaisance se concentre sur les cours d'eau importants : l'Escaut et les canaux belges. La Scarpe n'est pas navigable sur toute sa longueur mais les haltes nautiques sont toujours existantes.

Les étangs d'affaissement minier sont devenus au fil des ans des sites naturels remarquables d'intérêt écologique certain. Ces lieux privilégiés, enrichis d'anciens bras morts des rivières, sont équipés de structures et/ou d'aménagements dédiés à la découverte, l'observation et la sensibilisation au milieu naturel et à l'environnement.

nement, à la lecture des paysages et, parfois aussi, proposent des agencements dédiés aux publics handicapés.

Enfin, les six massifs forestiers franco-belges procurent aux habitants et visiteurs des lieux de découverte et de promenade privilégiés. De part et d'autre de la frontière, l'accueil du public dans les forêts fait l'objet de partenariat entre les Parcs, les structures gestionnaires et les organismes financeurs. Dans le Nord, les "contrats de forêts" pilotés par le Département se réunissent lors de comités de pilotage regroupant l'Office national des forêts, le Parc, les communes, les associations naturalistes... et permettent d'établir les orientations et les actions d'aménagements et de préservation des massifs afin d'allier les loisirs et la découverte, l'exploitation forestière, la chasse et le maintien de la biodiversité.

L'ensemble de ces sites sont des pôles d'attraction et de loisirs majeurs dont l'offre permet d'allier approche naturaliste et plaisir.

### REPÈRES

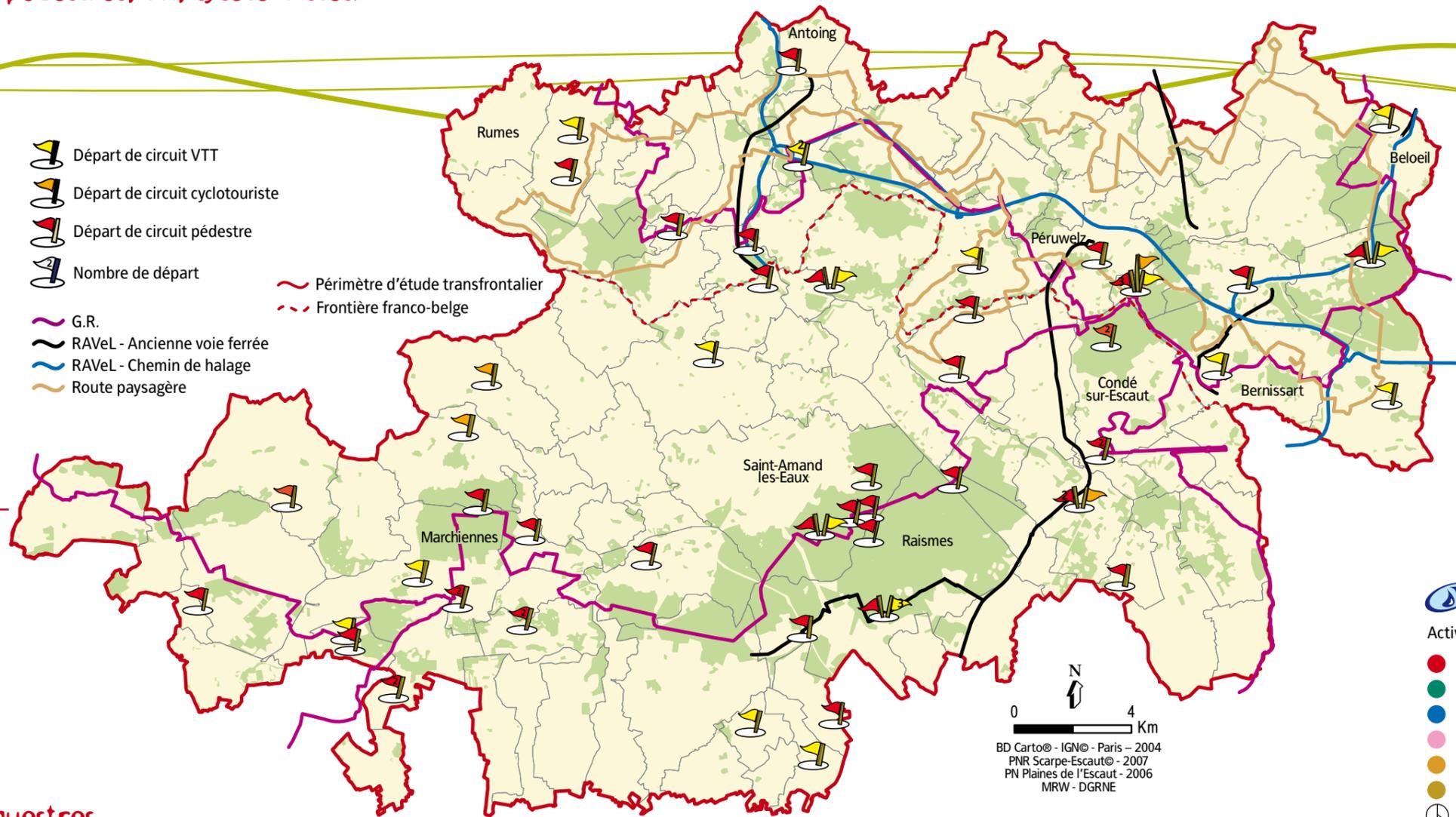
- 42 circuits de randonnées pédestres et 4 GR.
- 7 boucles équestres
- 19 circuits VTT.
- 4 circuits cyclotouristes.
- 14 sites de loisirs liés à l'eau.
- 600 km de chemins inscrits au PDIPR.



### Voir aussi

• p.46 - Animations nature et patrimoine

### Les itinéraires de randonnées (pédestres, VTT, cycotouristes)



### Sites de loisirs liés à l'eau

- 🏊 Sites de loisirs
- Activités des sites de loisirs
- Base de loisirs
- Éducation à l'environnement
- Haltes / relais nautiques
- Étangs de pêche fédéraux
- Ports de plaisance
- Sites naturels
- ⊕ Répartition des activités par structure
- Périimètre d'étude transfrontalier
- - - Frontière franco-belge

### Les itinéraires équestres

